

Le PREFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
Service Environnement

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à un projet d'instauration de servitudes d'utilité publique sur l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de La Glacière à Villeneuve-Loubet

Exploitant : Société SUD EST ASSAINISSEMENT

En exécution de l'arrêté préfectoral du **09 SEP. 2013**, une enquête publique aura lieu du 9 octobre 2013 au 13 novembre 2013, en mairie principale de Villeneuve-Loubet, concernant le projet susvisé.

Périmètre des servitudes : périmètre des casiers de stockage de déchets enfouis et, au-delà de ce périmètre, à l'intérieur de la bande de 200 mètres de large prévue à l'article 9 de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997.

Contenu des servitudes : interdire ou limiter la construction d'ouvrage, la modification de l'état du sol ou du sous-sol susceptible de nuire à l'intégralité ou aux fonctionnalités :

- de la couverture du massif des déchets enfouis;
- des infrastructures de surveillance du site et de contrôle d'accès au site;
- des infrastructures de captage, collecte, traitement et valorisation du biogaz et des lixiviats;
- du confinement durable des déchets enfouis.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier comportant notamment une note de présentation, le périmètre des servitudes et les règles applicables à l'intérieur du périmètre des servitudes, est tenu à la disposition du public à la mairie principale de Villeneuve-Loubet où il pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, à savoir : les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 17h – le vendredi de 8h à 16h et le samedi de 9h à 12h. Le public pourra consigner ses observations éventuelles dans un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie principale de Villeneuve-Loubet. Il peut également les adresser par voie électronique : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr.

Le public pourra également consulter le dossier du projet de servitudes d'utilité publique, sur le site internet de la préfecture (<http://alpes-maritimes.gouv.fr> – onglet « publications »).

Le commissaire enquêteur désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Nice pour conduire cette enquête est M. Paul-Denis SOLAL, directeur de PME en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie principale de Villeneuve-Loubet, aux jours et heures suivants :

- le mercredi 9 octobre 2013 de 8h à 12h et de 13h15 à 17h,
- le mercredi 16 octobre 2013 de 8h à 12h et de 13h15 à 17h,
- le lundi 21 octobre 2013 de 8h à 12h et de 13h15 à 17h,
- le mercredi 13 novembre 2013 de 8h à 12h et de 13h15 à 17h.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Direction départementale de la Protection des Populations et à la mairie principale de Villeneuve-Loubet, qui les tiendront à sa disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site internet de la préfecture pendant la même durée (<http://alpes-maritimes.gouv.fr> – onglet « publications »).

A l'issue de l'enquête publique et après avis du Conseil départemental de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques (CODERST), l'instauration de servitudes d'utilité publique fera l'objet d'une décision de M. le préfet des Alpes-Maritimes.

Pour le Préfet des Alpes-Maritimes
Le Secrétaire Général



Gérard GAVORY